



Licenciment pour inaptitude

Par **vicrom**, le **15/07/2016** à **12:41**

bonjour
Mon inaptitude (pour souffrance au travail) a été validée par la médecine du travail le 5 juillet.
je sais que mon employeur a un mois pour me licencier.
j'ai eu cette dernière au téléphone qui me dit que je ne dois pas être en arrêt maladie pendant cette période et que je dois poser mais congés sachant qu'il ne me reste que dix jours de congés ce qui ne me mène pas au bout du délai d'un mois.
Mon médecin traitant m'a arrêtée jusqu'au 15 juillet et nous devons renouveler cet arrêt jusqu'à quelle date?
doit-on changé le motif de l'arrêt comme j'ai pu le lire sur internet ou rester sur le même motif ?
je suis inquiète et ne veux pas faire d'erreur car cette personne est très procédurière
dans l'attente de votre réponse